

## JACQUES-CARTIER ET LA CATHÉDRALE DE MONTREAL

*Suite.*

### XI

Considérant (style de mon ami le notaire Séguin et de tous les autres bons notaires) :

- 1o. Que les habitants d'Hochelaga appartenèrent à la langue iroquoise ;
- 2o. Que les Iroquois bâtissaient toujours leurs cabanes auprès des eaux ;
- 3o. Que Cartier mit pied à terre au bas des rapides de Lachine ;
- 4o. Que la distance des dits rapides à la bourgade était de deux lieues environ ;
- 5o. Qu'on s'y rendait par un beau pays couvert de chênes ;
- 6o. Que l'on comptait un quart de lieue de la dite bourgade au Mont-Royal ;
- 7o. Que la dite bourgade était adossée à une hauteur ;
- 8o. Que cette hauteur, ou montagne comme Cartier l'appelle, était cultivée ;
- 9o. Enfin que la susdite bourgade était située au milieu de campagnes découvertes et de grands champs de maïs ;

Pour toutes ces considérations, raisons et motifs réunis, Hochelaga ne pouvait s'élever ailleurs que sur les bords du ruisseau St Martin, au pied de ce long plateau sur lequel aujourd'hui s'allonge et se dérole avec ses bosquets fleuris la rue Dorchester, pas plus haut que le Mont Ste Marie, pas plus bas que le Beaver Hall, disons par exemple quelque part sur les déclivités du Mont St Joseph.

Seul le Mont St. Joseph, ou ses environs immédiats, peut rencontrer toutes, jusqu'à la dernière, les exigences et du récit de Cartier, et des coutumes iroquoises, et de la topographie que présentaient alors les alentours d'*Oseraké*.

Le mot est lâché, il ne reste plus qu'à le faire accepter. Déjà cependant, il me semble, pour ceux qui ont eu la patience de me suivre jusqu'ici, ma preuve est plus d'un trois-quarts établie. Ce qui est dit, est dit ; le lecteur s'en souvient, je n'y reviendrai plus. Ajoutons seulement quelques remarques nouvelles.

Le ruisseau St Martin fournissait une eau suffisante à une ville de "cinquante maisons longues d'environ cinquante pas ;" son cours paisible conduisait à la rivière St Pierre, puis au fleuve, les légères embarcations ; ses rives isolées offraient une retraite sûre pour la flotte en écorce de bouleau : *fessis statio grata carinis*. Au besoin, s'il fallait traverser le dos de cheval que la rue Notre-Dame divise dans le sens de sa longueur, le portage n'était pas long par le sentier qu'a élargi depuis la rue McGill.

—Pourquoi, en plaçant la bourgade sur les bords du ruisseau St Martin, vous arrêter au Mont St Joseph, absolument, *mordicus*, ni plus haut, ni plus bas.

—Plus bas, le village, s'abreuvant au ruisseau, se serait trouvé trop loin du Mont-Royal, ainsi que du coteau auquel il aurait dû s'adosser ; plus haut, adossé au coteau, il aurait vu le ruisseau, faisant sa courbe du côté de la rivière St Pierre, le fuir sans approcher d'assez près son enceinte. Le Mont St Joseph, lui, est à une vingtaine d'arpents du Mont-Royal ; et une bourgade, assise à ses pieds, pouvait sans difficulté aller au ruisseau *se désaltérer au courant d'une onde pure*

—Vous forcez la note. Vous prenez sur vous d'avancer que la bourgade d'Hochelaga était adossée à une hauteur, tandis que Cartier dit expressément à une montagne. "Et au parmi d'icelles campagnes est située la ville d'Hochelaga, près et joignant une montagne qui est à l'entour d'icelle, labourée et fort fertile."

—*Distinguo*. Si par montagne vous entendez le Mont-Royal lui-même, *nego* ; si, une partie adjacente, voire intégrante, du Mont-Royal, *concedo*. D'abord, comme je l'ai déjà fait remarquer, impossible était-il d'affirmer de la déclivité du Mont-Royal, qu'elle était "labourée et fort fertile." Ensuite doit-on supposer que dans l'espace de quelques pages Cartier se soit contredit grossièrement. Car un peu plus loin il ajoute : "Après que nous fûmes issus de la dite ville, plusieurs hommes et femmes nous vinrent conduire sur la montagne ci-devant dite, qui est par nous nommée Mont-Royal' distant du dit lieu d'un quart de lieue." La bourgade ne pouvait se trouver en même temps *joignant une montagne*, et en même temps *distant d'un quart de lieue de cette montagne*.

Mon hypothèse concilie tout. Quelquefois, dans le langage ordinaire, sous le nom de montagne nous désignons et la tête superbe qui va se perdre dans les nues et le plateau souvent très étendu qui lui sert de base. Or, dans ce sens collectif, le mont St Joseph, premier échelon de ces énormes assises sur lesquelles reposent les deux têtes du Mont-Royal, peut fort bien s'appeler montagne. De plus sa pente douce, composée de terre friable, ne répugne pas aux mots : "labourée et fort fertile."

D'autres fois, sous le nom de montagne nous ne voulons désigner que le pic isolé qui s'élançe au-dessus du plateau ; c'est, à n'en pas douter, dans ce sens disjonctif que Cartier, se préparant à monter sur le sommet du Mont-Royal comme sur le haut d'un observatoire, a dit que la bourgade était éloignée d'un quart de lieue de la montagne. De même, tout s'explique, les contradictions disparaissent, et le texte s'illumine.

Enfin, et qui le croirait ? pour nous prouver que la bourgade était dans la plaine, au bas du coteau et non au pied du Mont-Royal, nous avons le témoignage d'un témoin, j'oserai dire, oculaire.

En 1611, Champlain, préparant une place dans le dessein d'y bâtir une habitation, avait fait abattre la forêt, à l'embouchure de la rivière St Pierre, à l'endroit même où, trente ans plus tard, M. de Maisonneuve établit son fort de Ville-Marie ; et il la baptisa du nom de Place-